#### RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

-9

:3 81

24

া

73

197

13 53

'n

Э

ी

1

-3

4

 $\mathbb{T} \mathcal{P}_{i}$ 

...

50 E

10 I

75

20

33 33

74

72

 $\hat{\mathbf{x}}^{T[j]}$ 

23 B3

**福 部** 

Al 3

73

74

83

7

### DÉPARTEMENT

31 - Haute-Garonne

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## Nombre de conseillers

• en exercice 11 • présents 8

• votants 8

• absents 3

De la commune BARBAZAN

Séance du 23 juin 2022

à 18 heures 00

## Date de convocation :

13 juin 2022

Date d'affichage : 15 juin 2022

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

Objet

Location de la Guinguette des Thermes Mme STRADERE Michèle

SOUS-PRÉFECTURE

2 8 JUIN 2022

SAINT-GAUDENS

Étaient présents :

Mmes ARIES Fabienne, BOLEA Maryse, STRADERE Michèle, VEYRIES Nadine, Ms BALLARIN Jacques, DELORT Thierry, MADET Michel, MAURETTE Bernard

Excusée : WINTERSTEIN Martine
Absents : SALES André, VALLE Anthony

Secrétaire de séance :

M. MAURETTE Bernard

Madame le Maire informe le conseil municipal que le local de la Guinguette des Thermes a été restauré et qu'une personne a postulé pour le reprendre à l'année.

Madame le Maire propose de relouer ce local. Le montant du loyer sera fixé à 300€ par mois. L'électricité sera à la charge du locataire.

L'eau sera refacturée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte la proposition et autorise Madame le Maire à signer la convention de location.

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Sous-préfecture Ainsi fait et délibérer les jour mois et an que dessus. Au registre sont les signatures.

Fait à Barbazan Le 24 juin 2022.

